

L'hon. H. A. STEWART: On me dit que la partie des travaux assignée au département des Travaux publics a été terminée en entier et que ce qu'on cherche maintenant, c'est une contribution additionnelle pour pourvoir au coût des travaux qui devaient être exécutés par la province ou par les parties directement intéressées. Mon honorable ami a présenté ces réclamations de temps à autre, mais les circonstances étaient telles que nous sentions que nous ne devons pas exécuter ces travaux dans le moment. Mon honorable ami peut constater, en consultant les dossiers, que nous avons dépensé de grosses sommes dans toutes les provinces sous le régime de la loi de l'aide à l'agriculture. Ce sont d'abord les municipalités qui ont pris l'initiative des travaux à faire, puis les projets, après avoir été approuvés par la province, ont été exécutés par le département du Travail; les municipalités et les provinces y ont contribué aussi bien que le Dominion. Je ne saurais dire s'il en a été ainsi des travaux dont il parle; je ne crois pas que la province de Québec les ait approuvés. Si les conditions avaient été normales, on aurait exécuté ces travaux tout comme d'autres semblables, mais je ne saurais promettre aujourd'hui à mon honorable ami que nous ferons ces travaux.

M. DUPUIS: Le ministre dit que les travaux entrepris par le gouvernement fédéral sont terminés. Il a raison, mais ce n'est pas tout. Il s'agissait de drainer cette rivière jusqu'à sa source pour prévenir les inondations dont cette région avait souffert. Ce travail n'a pas été terminé. C'est comme si mon honorable ami et moi partions pour faire un voyage en France et nous nous arrêtions à dix milles des côtes de France pour revenir au Canada. Nous ne pourrions pas dire à nos amis que nous avons vu Paris. Le département provincial de l'Agriculture est dans la même situation que le gouvernement fédéral. La province de Québec est obligée, tout comme le gouvernement fédéral, de pratiquer l'économie. Cependant, comprenant les grands avantages qui résulteraient de l'achèvement de ces travaux, le département de l'Agriculture a décidé d'y contribuer. J'ai ici une lettre de M. J.-Antonio Grenier, sous-ministre de l'Agriculture de la province de Québec, lettre que j'ai mentionnée en écrivant au ministre. Dans cette lettre, datée du 29 juillet 1932, je lis:

(Texte)

Pour donner suite à votre dernière recommandation, le ministre me prie de vous informer qu'il est disposé à modifier la promesse du 22 août 1931, qui était de 40 p. 100, avec maximum de \$520, et à la remplacer par une autre de 50 p. 100 jusqu'à concurrence de \$2,000, à condition qu'une semblable contribution soit obtenue du gouvernement fédéral.

(traduction)

Le ministre peut donc constater par cette lettre que le département de l'Agriculture est disposé à porter sa contribution à 50 p. 100 jusqu'à un maximum de \$2,000, pourvu que le gouvernement fédéral en fournisse autant. Je pense que le département des Travaux publics ferait bien de changer d'avis et d'inscrire cette faible somme dans les crédits supplémentaires. Je ne veux aucunement blâmer le Gouvernement pour avoir fait des travaux semblables dans d'autres comtés, mais le ministre sait fort bien qu'on a fait des travaux semblables ailleurs et qu'on a eu raison de les faire, même à cette époque d'économie nécessaire. On m'informe que, dans le comté de Laval-Deux-Montagnes, on a fait du dragage qui a coûté des sommes considérables, en vue de drainer certains territoires et de prévenir des inondations. Laval-Deux-Montagnes est une très belle circonscription, mais elle n'est pas plus belle que celle de Laprairie. J'ai beaucoup de respect pour le député de Laval-Deux-Montagnes, mais je vais être jaloux de lui si l'on me refuse cette faible somme, étant donné qu'on a exécuté des travaux semblables dans sa circonscription en 1930, 1931 et 1932.

M. POULIOT: Le ministre veut-il me dire où vont s'exécuter les travaux de l'Île-Verte? Sera-ce près du vieux quai?

L'hon. H. A. STEWART: On m'informe que l'on se propose de faire le travail à l'aval du quai principal, qui a grandement besoin de réparations.

M. POULIOT: Au quai principal?

L'hon. H. A. STEWART: Oui.

M. POULIOT: Je ne veux pas retenir longtemps l'attention de la Chambre, mais j'aimerais à répondre au discours de l'honorable député de Shefford.

M. le PRÉSIDENT: A l'ordre!

M. POULIOT: Sur une question de privilège, monsieur le président.

M. le PRÉSIDENT: Si l'honorable député soulève une question de privilège, il peut parler.

M. POULIOT: Cet après-midi, l'honorable député a dit que j'ai parlé toutes les cinq minutes. Il a insinué que je m'imposais devant le comité et que je lui faisais gaspiller son temps. Je me permets de lui dire que j'ai épargné plus d'argent...

M. le PRÉSIDENT: A l'ordre!

M. POULIOT: ...au Gouvernement...

M. le PRÉSIDENT: A l'ordre!

M. POULIOT: Qu'il ne l'a jamais fait.